

Pour conclure, monsieur le Président, comme vous m'avez fait le salut du doigt que le premier ministre (M. Trudeau) a rendu célèbre à Salmon Arms, mais uniquement pour m'avertir bien sûr, je voudrais citer ici un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa le 21 novembre 1983 où il est question d'une quarantaine de cadres supérieurs de sociétés d'État et d'autres personnes nommées par le cabinet qui touchent jusqu'à \$227,900 par an. C'est presque autant que le salaire du premier ministre et pratiquement quatre fois plus que celui d'un député. Et nous pouvons y lire ceci:

Ce chiffre, apparemment publié pour la première fois, est beaucoup plus élevé qu'on ne le pensait et il a surpris le président du comité des comptes publics de la Chambre des communes, chargé de contrôler les dépenses du gouvernement...

Il s'agit là d'un rapport de 264 pages daté du 30 juin que l'on a déposé tranquillement à la Chambre des communes. Il y est question de «postes non-classifiés». J'en ai nommé certains comme celui de Joël Bell, le président du CDIC, Claude Taylor, le président d'Air Canada, Bill Hopper, le président de Petro-Canada, Pierre Juneau, le président de Radio-Canada et Michael Warren, le président de Postes Canada. Il y en a bien d'autres. Voici la suite de cet article:

Parmi les autres postes de cette catégorie citons le vice-président général de Radio-Canada, W. T. Armstrong, le président de l'Office canadien de commercialisation des œufs, Harold Crossman, et les présidents de la Société de construction des musées du Canada, Jean Sutherland Boggs et Hector McIntyre.

Toutes ces personnes touchent entre \$63,000 et \$227,900 par an alors que nous pensions que leur salaire se situait entre \$100,000 et \$125,000. Pourtant, aucune d'elles n'a eu à répondre aux questions d'un comité de la Chambre des communes. Tant que nous n'en arriverons pas là, ne parlons même pas des principes fondamentaux du projet de loi, j'estime que nous en aurons encore beaucoup à dire au sujet de ce projet de loi avant de l'adopter.

**Le président suppléant (M. Herbert):** A l'ordre. Compte tenu de la remarque du député, je crois devoir préciser que la présidence cherche à aider les députés en leur indiquant combien de temps il leur reste.

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Monsieur le Président, il est certes déplorable que nous devions gaspiller le temps précieux de la Chambre en discutant d'une motion gouvernementale tendant à nous empêcher de poursuivre le débat sur une question beaucoup plus importante. Je veux parler, monsieur le Président, du projet de loi C-24, cette demimsure que le gouvernement présente sans aucune conviction pour tenter de résoudre le problème qui cause un tort irréparable à notre pays depuis au moins une décennie. Ce problème, c'est que le gouvernement se sert des sociétés d'État pour camoufler son incurie et son inaptitude à s'occuper des affaires publiques ouvertement et avec transparence, dans cette tribune accessible à tous les Canadiens qu'est la Chambre des communes.

Revenons, monsieur le Président, à l'époque de la création de VIA Rail. Cela avait été fait par l'adoption d'un crédit de \$1 à la Chambre. C'était un article du budget des dépenses, de sorte que nous ne pouvions discuter de tous les éléments du nouveau service-voyageurs proposé. Il s'agissait de réunir le matériel roulant appartenant au CN, au CP et à d'autres sociétés ferroviaires régionales dans le but de créer un réseau national de service-voyageurs par trains. L'entreprise ainsi créée a perdu de l'argent année après année. Non pas parce que la création de VIA était une mauvaise idée en soi, mais

#### *Administration financière—Loi*

parce qu'il nous était impossible de déterminer dans quelle mesure cette société serait libre de réunir des capitaux sur les marchés financiers et dans quelle mesure il faudrait la subventionner à même les deniers publics pour lui permettre d'assurer un service reconnu d'intérêt public. En fait, le gouvernement avait décidé arbitrairement de créer cette société ferroviaire sans consulter le moins du monde les représentants dûment élus par la population canadienne et qui siègent à la Chambre des communes. On n'a nullement pris soin de s'assurer que le conseil d'administration de l'entreprise serait composé de personnalités compétentes et expérimentées, capables de diriger adroitement ce réseau ferroviaire.

Beaucoup d'autres de nos sociétés d'État ont été créées dans des circonstances semblables, monsieur le Président. Les nominations à la présidence des conseils d'administration étaient fondées sur des motifs politiques et autres. Dans le secteur privé, les membres des conseils d'administration doivent rendre des comptes aux actionnaires. Mais sous le régime libéral, un conseil d'administration n'est qu'un lieu de retraite pour les libéraux usés jusqu'à la corde, dont beaucoup seraient bien incapables de se faire élire à un poste quelconque, et aussi pour d'anciens élus qui ont subi la défaite et qui ont bien besoin d'un asile pour leurs vieux jours. On les a placés aux commandes d'entreprises qui manipulent des millions de dollars des deniers publics, sans consulter aucunement le Parlement.

Quand donc avons-nous l'occasion de discuter de la nécessité d'une subvention annuelle accordée à Radio-Canada ou à d'autres grandes sociétés d'État? Par exemple, il y a Postes Canada, à laquelle on verse des subventions dont on ne reverra peut-être jamais le moindre sou. Quand permet-on aux députés de discuter de la distinction qu'il convient de faire entre les sociétés d'État qui répondent à un besoin national, à une nécessité politique, et celles qui ne font que faire concurrence au secteur privé, avec l'aide financière du gouvernement et sans rendre compte au Parlement ni obéir aux règles qui régissent leurs concurrents du secteur privé? Comment se fait-il, par exemple, que les sociétés d'État ne paient pas d'impôts fonciers? Comment se fait-il que les sociétés d'État ne paient pas d'impôt sur le revenu, à l'instar des entreprises auxquelles elles font concurrence?

● (1230)

Monsieur le Président, il faut étudier toutes ces questions à fond à la Chambre des communes. A l'instar de mes collègues, je n'admets pas que le gouvernement propose une motion visant à suspendre le débat à l'étape de la deuxième lecture; on s'attend par ailleurs à ce qu'il empêche la présentation de différentes perspectives à l'étape du comité tout en imposant au comité permanent un délai pour étudier ce projet de loi.

Je tiens à rappeler aux députés ce qui s'est passé en 1980, alors que le gouvernement a présenté et adopté la nouvelle loi sur la Société canadienne des postes. Il s'agissait d'un cas exceptionnel de création d'une société d'État à la suite d'un débat d'une durée raisonnable au Parlement. Avec le recul, on ne sait même pas trop bien si les recommandations de l'opposition, les propositions d'amendements dont le gouvernement n'a pratiquement pas tenu compte, auraient fait une différence. Le gouvernement supprimait le titre de ministre des Postes afin ne plus avoir besoin d'un ministre pour prendre à la Chambre la responsabilité de tous les problèmes que les Canadiens avaient